

SITES DE BAIGNADE EN HÉRITAGE DES JOP PARIS 2024

32 SITES PROPOSÉS PAR LES COLLECTIVITÉS



© Guillaume Bontemps / Ville de Paris



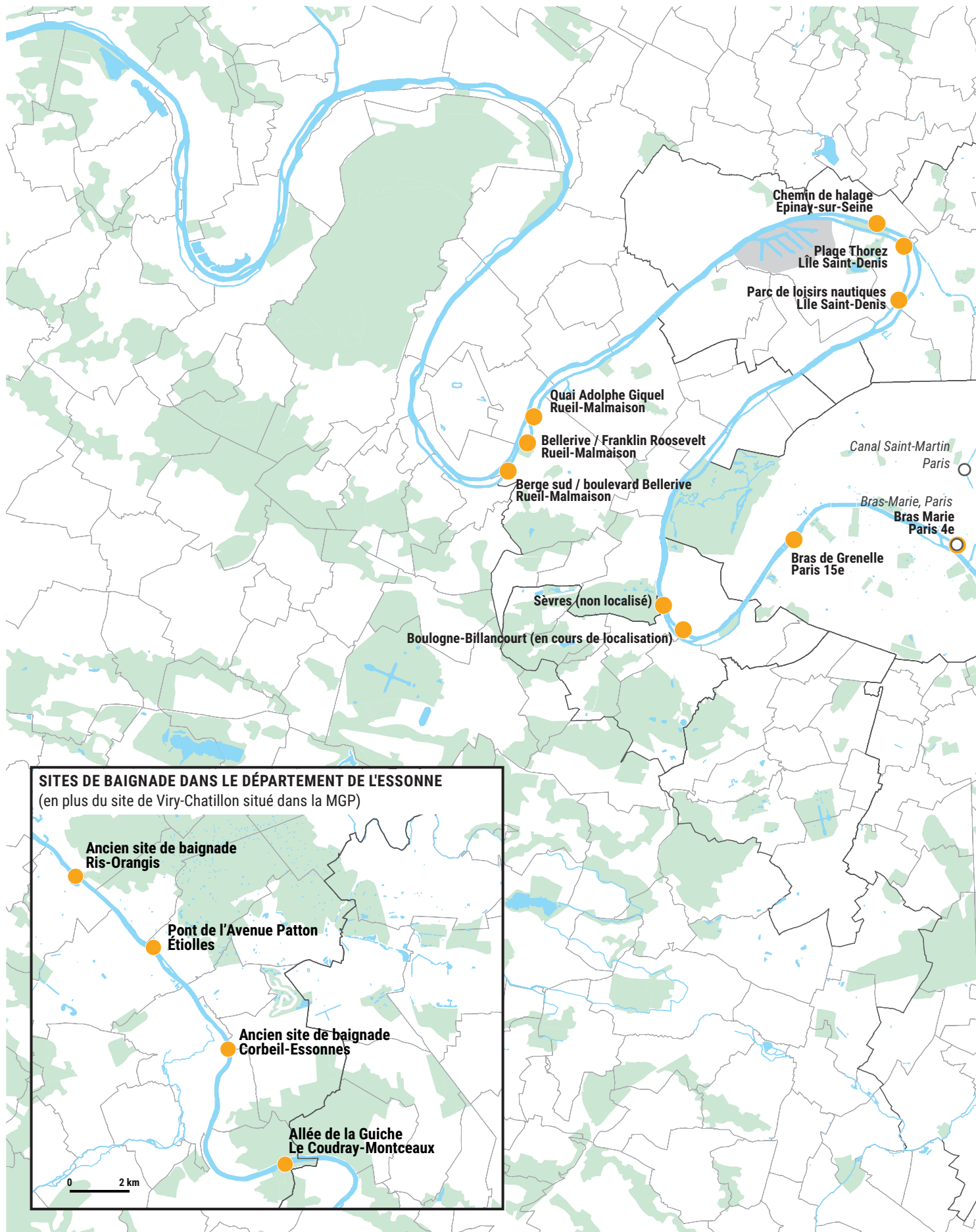
26

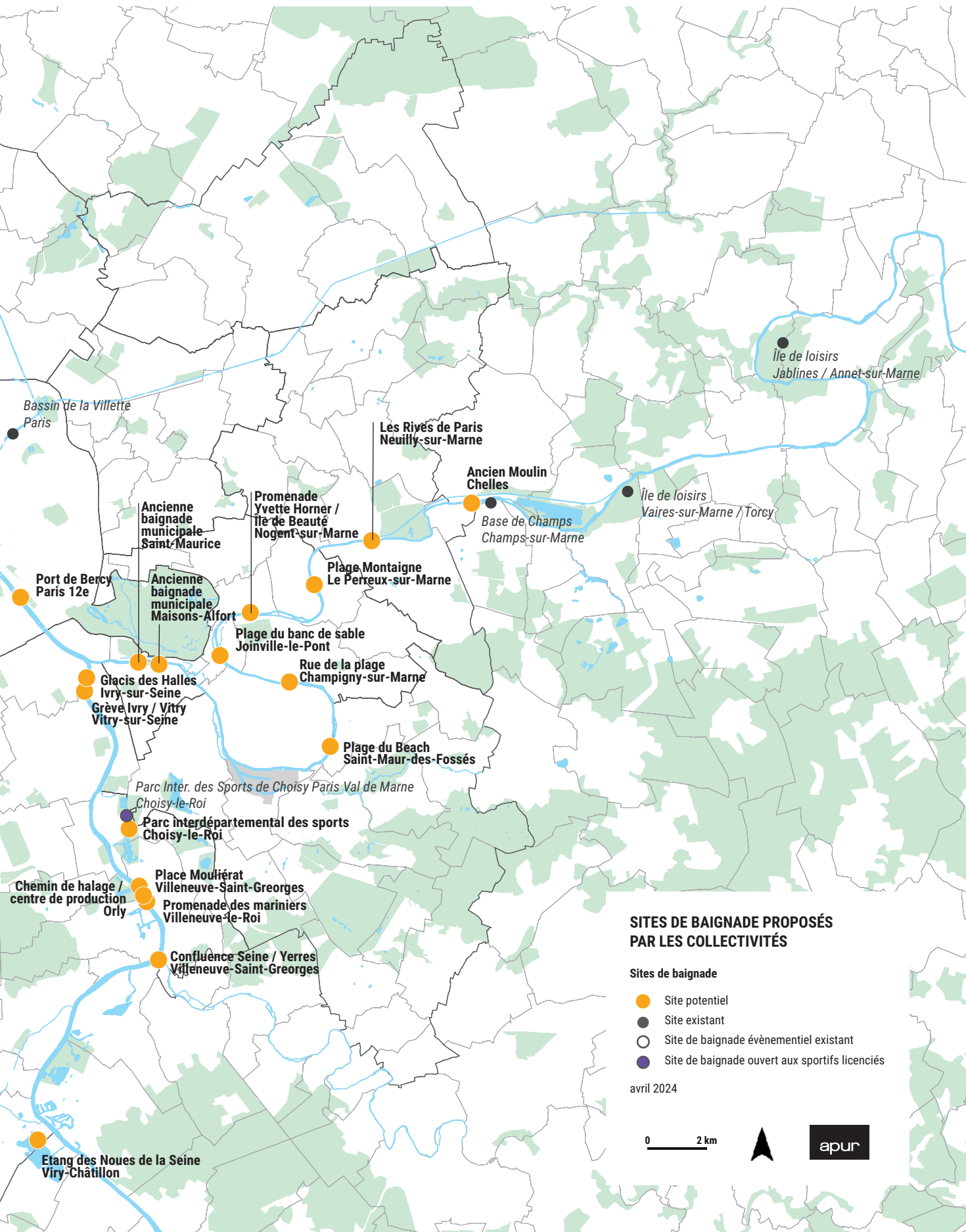
Communes ont proposé
un site de baignade
en Seine ou en Marne

32 sites potentiels de baignade ont été proposés par 26 communes. Certaines souhaitent disposer à court terme de sites de baignade pérennes ouverts en période estivale ; d'autres à moyen terme, pourraient proposer une progressivité dans l'aménagement de ces sites identifiés avec des baignades plus événementielles, voire des activités nautiques dans un premier temps.

Dans le cadre des Jeux de Paris 2024, le triathlon et les 10 km de nage en eau libre ont lieu dans la Seine au cœur de la capitale. Cet engagement transforme le rapport entre la ville et l'eau et ouvre d'importantes perspectives pour de nouvelles activités dont des activités de loisirs dans une métropole marquée par la rareté de la présence de l'eau visible et des besoins de sites de baignade et d'activités nautiques.

Cette note synthétise l'étude de l'ensemble des sites de baignade présentés lors du Comité de pilotage « Préparation de l'ouverture de sites de baignade en héritage des Jeux olympiques et paralympiques » du 21 mars 2024 coprésidé par Marc Guillaume, préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris, Anne Hidalgo, maire de Paris et Patrick Ollier, président de la Métropole du Grand Paris.





Pour se faire, depuis 2016, le Préfet de la Région Île-de-France, Préfet de Paris, la Maire de Paris et le Président de la Métropole du Grand Paris tiennent des comités de pilotage « Qualité de l'eau et baignade » afin de suivre les travaux engagés pour l'amélioration de la qualité de la Seine et de la Marne (bonne gestion des rejets en Seine, des eaux de pluies, mise en œuvre du PAQES - Plan d'amélioration de la qualité des eaux de la Seine...) et préparer cet héritage majeur des Jeux Olympiques et Paralympiques : l'ouverture de sites de baignade dans la Seine et la Marne.

Après un premier inventaire de 49 sites potentiels réalisé par l'Apur en 2016 et suite au comité de pilotage "Qualité de l'eau et baignade" de septembre 2016, un courrier cosigné du Préfet de Région Île-de-France, de la Maire de Paris, et du Président de la Métropole du Grand Paris, a été adressé à l'ensemble des élus métropolitains sur le sujet. L'objectif était d'informer les élus sur les démarches engagées d'ici 2024 et de lancer un appel à manifestation d'intérêt pour l'ouverture d'une baignade estivale de leurs communes en bordure de Seine et de Marne. Un premier document paru en octobre 2018 présentait les sites de baignade sous la forme d'un recueil de fiches pour lesquels une manifestation d'intérêt a été reçue. L'objectif était notamment d'identifier les contraintes rédhitoires ou les conditions d'acceptabilité d'une baignade (déplacement du point prescrite, contrainte de taille maximale des installations, nécessité d'aménagement physique pour la baignade...). Suite au comité de pilotage « Préparation de l'ouverture de sites de baignade en héritage des Jeux olympiques et paralympiques » de juillet 2023, l'Apur a actualisé le document de 2018 en sollicitant les collectivités candidates à l'époque, et

en intégrant également les sites de baignades nouvellement identifiés par les collectivités. Cette actualisation permet de faire le point sur l'état d'avancement des études engagées. Si certaines communes ont réalisé des études préalables et visent une ouverture de baignade dès l'été 2025, d'autres communes sont encore au stade de la réflexion.

L'étude présente l'ensemble des baignades potentielles portées par les collectivités en Île-de-France en Seine et Marne, afin d'ouvrir un site de baignade en héritage après les Jeux. Chaque site, avec des périmètres géographiques parfois proches les uns des autres, est présenté dans l'étude sous la forme d'une fiche décrivant le lieu au regard de la navigation, de l'environnement et du patrimoine, de l'occupation des berges et du plan d'eau et de la qualité de l'eau. Ces caractéristiques conditionnent leur capacité de mise en œuvre et de baignade.

Au total 32 sites potentiels ont été identifiés dont 27 localisés dans la Métropole du Grand Paris, 1 site à Chelles (hors MGP mais dans le plan d'action baignade en Marne piloté par le Syndicat Marne Vive); 4 dans l'Essonne (en plus du site de Viry-Châtillon dans situé dans la MGP). Ces sites sont portés par 26 villes dont 21 dans la MGP.

Quelques villes ont souhaité conserver plusieurs options à ce stade avec pour certaines d'entre-elles des périmètres géographiques proches les uns des autres. Les résultats des études à venir permettront de retenir in fine le meilleur site adapté. La mise en œuvre des sites de baignade sera progressive à court et à moyen terme selon l'amélioration de la qualité de l'eau et selon l'état d'avancement des études préalables à réaliser en amont de l'ouverture d'un site de baignade.



POUR EN SAVOIR PLUS

« Sites de baignade en héritage des Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024 - 32 sites proposés par les collectivités » Apur, Avril 2024.
<https://www.apur.org/fr/nos-travaux/sites-baignade-heritage-jeux-olympiques-paralympiques-paris-2024-32-sites-proposes-collectivites>

Directeur et directrice de la publication :

Alexandre LABASSE
Patricia PELLOUX

Note réalisée par : **Amélie NOURY,**
Patricia PELLOUX

Cartographie et traitement statistique :
Apur

Photos et illustrations :
Apur sauf mention contraire

Mise en page : **Apur**

www.apur.org

L'Apur, Atelier parisien d'urbanisme, est une association loi 1901 qui réunit autour de ses membres fondateurs, la Ville de Paris et l'État, les acteurs de la Métropole du Grand Paris. Ses partenaires sont :

